

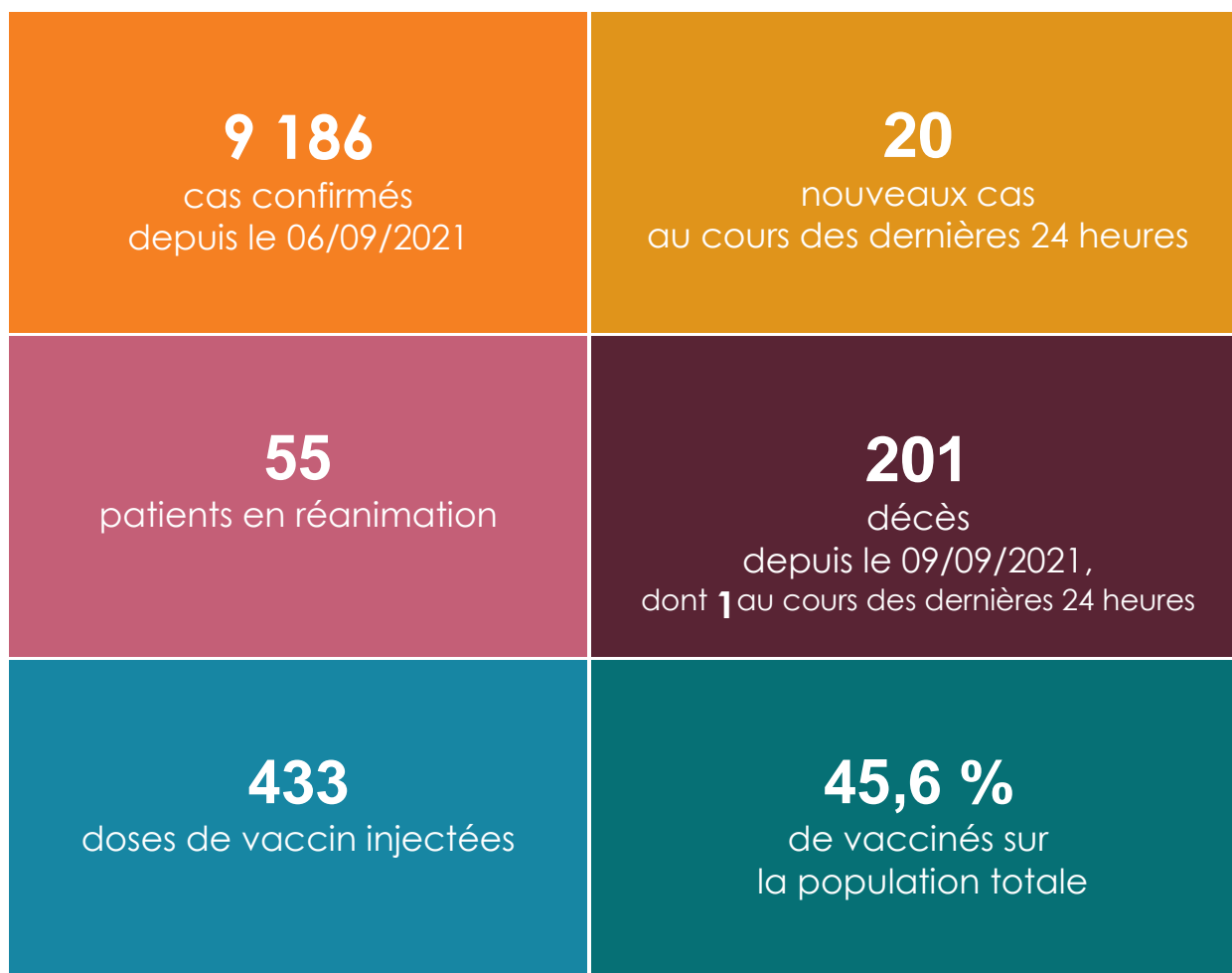
Pôle communication

Lundi 11 octobre 2021

CORONAVIRUS Covid-19



POINT SANITAIRE DU LUNDI 11 OCTOBRE À 14 H



POINT SANITAIRE

Depuis hier, dimanche 10 octobre, 14 heures, **1** décès supplémentaire à déplorer, soit **201** au total depuis le 9 septembre.

20 nouveaux cas positifs ont été confirmés.

Ces nouveaux cas comptabilisés portent à **9 186** le nombre total de cas positifs avérés depuis le lundi 6 septembre.

Le taux d'incidence cumulé sur 7 jours est de **322** pour 100 000.

55 patients sont pris en charge au service de réanimation et **237** sont hospitalisés en unité Covid sur tout le territoire.

69 patients positifs sont sous surveillance dans un hôtel dont :

- **50** en province Sud ;
- **14** dans les Îles ;
- **5** dans le Nord.

7 622 personnes sont considérées comme guéries par les services hospitaliers qui les ont accueillies. Ce qui porte le nombre de cas actifs à **1363**.

VACCINATION

Hier dimanche 10 octobre, **433** personnes ont reçu une injection. (Soit, au total, 3 362 ce week-end.)

Depuis le début de la campagne :

- **163 236** personnes ont reçu leur première dose ;
 - soit **70,54 %** de la population vaccinable et **60,23 %** de la population totale ;
- **123 577** personnes ont reçu deux doses de vaccin ;
- **1 737** personnes ont reçu une dose de rappel.

À ce stade, **53,4 %** de la population vaccinable, soit **45,6 %** de la population totale ont reçu un schéma vaccinal complet.

Cette semaine, la vaccination se poursuit dans tout le pays :

- **Le Vaccitour Stop Covid** du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie en collaboration avec les communes concernées :
 - Poya, salle des fêtes de Népoui, lundi 11 octobre, de 8 h à 16 h ;
 - Houaïlou, ancienne mairie, lundi 11 octobre, de 8 h à 16 h ;
 - Hienghène, marché municipal, lundi 11 octobre, de 8 h à 16 h ;
 - Yaté, salle omnisports de Waho, lundi 11 octobre, de 9 h à 16 h ;

- Saint-Louis, antenne de la mairie du Mont-Dore, jeudi 14 octobre à de 8 h à 16 h.
- Koumac, salle polyvalente, mercredi 13 au vendredi 15 octobre, de 8 h 30 à 16 h 30.
- **VaccinÔtour** de la Province Sud :
 - Nouméa, EPHAD de Tina, lundi 11 octobre ;
 - Mont-Dore, Briqueterie du Vallon-Dore, mardi 12 octobre, de 8 h 30 à 16 h ;
 - Moindou, salle polyvalente, mercredi 13 octobre, de 9 h à 16 h ;
 - Mont-Dore, mairie annexe de Plum, jeudi 14 octobre, de 9 h à 16 h.
- **Congrès de la Nouvelle-Calédonie**, samedi 16 octobre, de 8 h à 18 h.
- La campagne **Vacci'tribs** de la province des îles Loyauté se poursuit à Lifou et Ouvéa.

Pour mémoire, tous les centres de vaccination sont ouverts cette semaine :

- CMS des trois provinces, au Colisée à Bourail, au centre socio-culturel de La Foa, à la médiathèque à Yaté, à la salle Au Pitiri à Koné, etc.
- **Rappel** : en province Sud, des changements d'horaires concernent :
 - le centre socio-culturel de La Foa : mardi et mercredi de 8 h à 11 h 30 (RDV au 44 33 01) ;
 - le CMS de Boulari : mardi, mercredi et jeudi, de 8 h à 11 h 30/ 13 h à 16 h (RDV au 20 53 53) ;
 - le CMS de Dumbéa-sur-mer : lundi, mercredi et vendredi, de 13 h à 16 h (RDV au 20 47 20) ;
 - le CMS de Païta : mardi, mercredi et jeudi, de 8 h à 11 h 30 (sans RDV).

À Nouméa :

- Cafat Receiving, sur RDV du lundi au vendredi, et sans RDV le samedi matin, de 8 h à 12 h.
- Vaccinodrome de l'hôtel de Ville de Nouméa (Mairie de Nouméa, Agence sanitaire et sociale, gouvernement de la Nouvelle-Calédonie) du lundi à vendredi, de 8 h à 16 h. Nocturne mardi 12 octobre, jusqu'à 20 h.
- Centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet de Nouville, du lundi au vendredi (sur RDV au 25 52 36).
- Centre de vaccination de la Mutuelle des fonctionnaires (31, rue Georges-Clemenceau, derrière la pharmacie mutualiste), du lundi au vendredi (sur RDV au 27 31 57).
- Ko We Kara jusqu'à samedi, de 8 h à 18 h. **Opération Vaccidrive** le mardi 12 octobre, de 16 h à 19 h.

Où se faire vacciner ? <https://gouv.nc/info-vaccination/ou-se-faire-vacciner>

DÉPISTAGE

Rappel : à compter du lundi 11 octobre, le centre de dépistage de l'Arène du Sud de Païta est déplacé au centre médico-social de Païta :

- les lundis, vendredis et samedis de 8 h à 12 h ;
- les mardis, mercredis et jeudis de 13 h à 16 h.

UN CONTEXTE SOUS SURVEILLANCE

À ce stade de la crise, le gouvernement surveille étroitement les trois indicateurs qui permettent d'adapter le niveau de confinement :

- le taux d'incidence ;
- le taux de vaccination ;
- le taux de saturation du système hospitalier.

La baisse régulière du taux d'incidence et la progression de la vaccination ont permis d'adapter les mesures de confinement, mais le taux de saturation des hôpitaux et celui du service de réanimation en particulier reste très élevé.

ADAPTATION DU CONFINEMENT

Les aménagements du confinement seront donc réévalués en fin de semaine en fonction de l'évolution de chacun des indicateurs. La plus grande prudence reste de mise.

CONSIGNES GÉNÉRALES INCHANGÉES

Confinement aménagé ne signifie pas déconfinement.

Concernant le comportement dans la vie quotidienne, les consignes ne changent pas.

L'application de tous les gestes barrière reste essentielle, dont :

- le port du masque, y compris pour les enfants à partir de 11 ans ;
- le lavage des mains régulier avec du savon ou du gel hydroalcoolique ;
- la distanciation sociale.

ÉVOLUTION DES MESURES SANITAIRES DU 11 AU 17 OCTOBRE INCLUS

Depuis ce matin, jusqu'à dimanche inclus :

- l'attestation de circulation n'est plus nécessaire pour effectuer les déplacements autorisés : entre le domicile et le travail, pour se rendre dans les commerces et services autorisés ou pour des raisons de santé ;
- la promenade est limitée à 3 heures, dans un rayon de 10 kilomètres ;
- le couvre-feu est désormais fixé de 22 heures à 5 h ;
- les rassemblements qu'ils soient amicaux, religieux, coutumiers sont limités à 10 personnes maximum ;
- les transports terrestres pourront circuler, mais seront soumis à un protocole strict (le RAI reprendra mercredi) ;
- le télétravail est toujours fortement recommandé, quand il est possible, et les réunions via des moyens de communication électronique restent à privilégier.

LES ACTIVITÉS AUTORISÉES AVEC PROTOCOLES

L'adaptation du confinement permet dès aujourd'hui la réouverture d'un certain nombre d'activités dans les domaines du commerce, des services, de l'enseignement, du sport, de la culture, etc. Certaines sont soumises à la présentation du pass sanitaire.

Les mineurs ne sont pas soumis au pass sanitaire.

Le pass sanitaire n'est pas nécessaire pour :

- les marchés (autorisés depuis samedi) ;
- les commerces de biens ou de services ;
- les centres commerciaux ;
- les transports publics terrestres.

Ces activités peuvent accueillir du public dans le respect des protocoles sanitaires préalablement approuvés par les services compétents.

Ces protocoles prévoient notamment : un nombre maximal de personnes suivant la configuration du lieu et nombre de mètres carrés, le nettoyage de surfaces, la mise à disposition de gel, un marquage au sol pour la circulation.

Les activités soumises au pass sanitaire, avec l'application des protocoles établis :

Les personnes majeures doivent présenter un pass sanitaire (ou, à défaut, le carnet de vaccination avec une pièce d'identité pendant une période de transition) :

- les restaurants (à noter que la vente à emporter et la restauration collective ne nécessitent pas de pass) ;
- les salles de sport commerciales et installations sportives dont l'accès fait l'objet d'un contrôle à l'entrée ;
- les musées, les établissements culturels ;
- les bibliothèques et médiathèques ;
- les prestations de services à la personne (coiffeurs, etc.) ;
- les services et établissements de santé, sociaux, médico-sociaux pour tous les visiteurs et accompagnants ;
- les transports aériens domestiques et les transports maritimes entre les îles et la Grande Terre.

Des protocoles pour chaque secteur sont disponibles sur le site de la direction du Travail et de l'emploi.

Les salariés ne sont pas soumis au pass sanitaire.

1. LA RENTRÉE SCOLAIRE :

À partir de demain, les établissements scolaires du secondaire, public et privé accueilleront les élèves. L'institut spécialisé autisme et l'institut médico-social sont également ouverts.

Les modalités d'accueil ont été fixées par les autorités dans le respect des protocoles sanitaires. Pour ceux qui ne pourraient pas être immédiatement accueillis, la continuité pédagogique est assurée.

La rentrée du primaire, si les conditions le permettent, se fera la semaine prochaine.

Dans cet intervalle, les enfants des personnels indispensables à la gestion de la crise sont toujours pris en charge dans les écoles habituelles cette semaine.

2. LES ACTIVITÉS RÉGLEMENTÉES

Certaines activités soumises à réglementation sont à nouveau autorisées :

- les loisirs nautiques individuels (planche à voile, *stand-up paddle*, etc.) ;
- les activités physiques collectives en milieu ouvert, mais limitées à 10 personnes ;
- les rassemblements amicaux, familiaux, religieux ou coutumiers, jusqu'à 10 personnes maximum.

3. LES ACTIVITÉS VIVRIÈRES

La chasse et la pêche sont autorisées dans le cadre d'une pratique d'autosubsistance. Mais la navigation de plaisance, la pêche de loisirs restent interdites.

4. LES ACTIVITÉS INTERDITES

Ne sont pas autorisés jusqu'au 17 octobre inclus :

- les nakamals, les bars et discothèques ;
- les compétitions sportives ;
- la baignade ;
- les piscines municipales ;
- les activités physiques collectives de plus de 10 personnes ;
- les rassemblements amicaux, familiaux, religieux ou coutumiers, de plus de 10 personnes ;
- la navigation de plaisance, ainsi que le mouillage des embarcations de plaisance autour des îlots inhabités ;
- les salles de jeux, bingos, casinos ;
- les cinémas, théâtres, salles de spectacle.

La poursuite ou non de cet allègement du confinement dépendra du comportement de chacun.

Aucun relâchement n'est possible tant que le virus circule et que la population n'est pas suffisamment vaccinée.

PASS SANITAIRE

Le pass sanitaire entre en vigueur aujourd'hui.

Il doit permettre un retour à une vie quasi normale en minimisant les risques de circulation du virus. Il permet la réouverture de certains lieux, à la condition de respecter les protocoles sanitaires et de procéder à un contrôle à l'entrée.

Seules les personnes majeures sont concernées. Les mineurs n'y sont pas soumis, mais leurs accompagnants doivent détenir un pass sanitaire pour accéder aux activités, commerces et services autorisées avec le pass.

Tout le monde, vacciné ou non peut obtenir un pass sanitaire, sous conditions.

La mise en place est en cours : pour le moment la simple présentation d'un carnet de vaccination à jour (accompagné d'une pièce d'identité) peut suffire à accéder aux lieux autorisés avec pass.

Le pass sanitaire se présente sous la forme d'un QR code qui peut être soit imprimé, soit enregistré dans l'application tousanticovid à télécharger, soit sous une autre forme numérique comme un fichier PDF qui est envoyé par mail.

Pour l'obtenir, il faut faire la preuve :

- d'un certificat de vaccination ;
- ou d'un certificat de test antigénique négatif de moins de 72 heures ;
- ou si vous avez contracté le Covid, d'un certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. (Il sert de preuve de rétablissement.)

Pour le récupérer, plusieurs possibilités :

- **je suis vacciné**, je fais ma demande par Internet sur le site masante.gouv.nc avec son identifiant NC connect ;
- **je suis vacciné**, je me rends à la mairie de mon domicile avec mes papiers d'identité et mon carnet de vaccination Covid. Le délai de réponse est de 24 à 72 heures.
- **je viens de me faire vacciner** dans un centre de vaccination, un CMS ou chez un praticien agréé (médecin, pharmacien, infirmier, sage-femme...), dans le meilleur des cas, si le dispositif est déjà en place, le pass m'est délivré immédiatement ;
- **si je ne suis pas vacciné** : je fais un test antigénique supervisé par un professionnel de santé : le QR code est généré dès la saisie du résultat par le professionnel. Il peut être imprimé et envoyé au patient par mail ou par SMS. Il est valable 72 heures ;
- **si j'ai déjà été malade du Covid**, je peux présenter un certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois. Il est valable jusqu'à six mois après le test.

Le pass sanitaire, sous forme numérique (stocké dans mon téléphone sous forme de PDF ou dans l'application tousanticovid) est contrôlé à l'entrée des lieux autorisés

Les données sont vérifiées par le contrôleur en scannant le QR code grâce à l'application tousanticovidverif, mais elles ne sont pas conservées.

La fraude ou les manquements sont soumis à de lourdes contraventions.

PRISE EN CHARGE DES MALADES

La Nouvelle-Calédonie a officiellement demandé l'aide des services de santé de l'armée pour la prise en charge de malades en réanimation.

D'ici trois semaines, l'armée devrait pouvoir installer au sein du Médipôle une unité qui sera capable de prendre en charge dix lits de réanimation et y traiter 30 à 60 patients sur plusieurs semaines.

Dans l'intervalle, et afin de soulager immédiatement les services du CHT, un pont sanitaire aérien va être établi avec la France, avec le soutien de France Assistance : un avion d'Aircalin est en cours d'aménagement pour le transport d'au maximum 5 malades couchés en état de voyager (intubés, sous assistance respiratoire et stables - avec l'autorisation des familles), de leurs accompagnants médicaux et de quelques malades assis supplémentaires.

Ces malades seront pris en charge dans un service hospitalier en Métropole le temps nécessaire. Ils pourront y bénéficier de formes de rééducation adaptées à leurs pathologies.

Ces prises en charge permettront de contrôler la saturation des services hospitaliers calédoniens et de maintenir cet indicateur à un niveau acceptable.

NIVEAU DE SATURATION DES SERVICES HOSPITALIERS

En un mois, le médipôle a hospitalisé 1300 patients, il en reste 200 à ce jour. 178 sont décédés. Tous les autres sont à présent sortis. C'est en soi un bilan exceptionnel et très réconfortant quant à la bonne prise en charge des patients.

Le niveau de saturation du service de réanimation est très élevé – autour de 90 % – et pourrait le rester assez longtemps (dès qu'il y a intubation, la prise en charge est longue).

L'adaptation des mesures de confinement est un soulagement pour tous les Calédoniens, mais elle soulève des inquiétudes : la reprise des activités peut s'accompagner de nouvelles admissions à l'hôpital concernant toutes les maladies hors Covid, les décompensations liées aux maladies chroniques, les accidents de la route ou autres urgences.

D'ici quelques semaines, la réanimation pourrait devoir absorber de nouveaux malades non-Covid. Actuellement, 10 lits leur sont réservés en réanimation contre 61 lits Covid.

236 lits de médecine sont réservés aux malades du Covid. Selon l'évolution des contaminations, ils pourraient passer à 180 puis à 100, avec la possibilité de les remobiliser à la moindre alerte.

La probabilité d'une deuxième vague – le fameux « rebond » – est très forte, et bien sûr redoutée par des équipes déjà sous tension et fatiguées par un mois de travail intensif

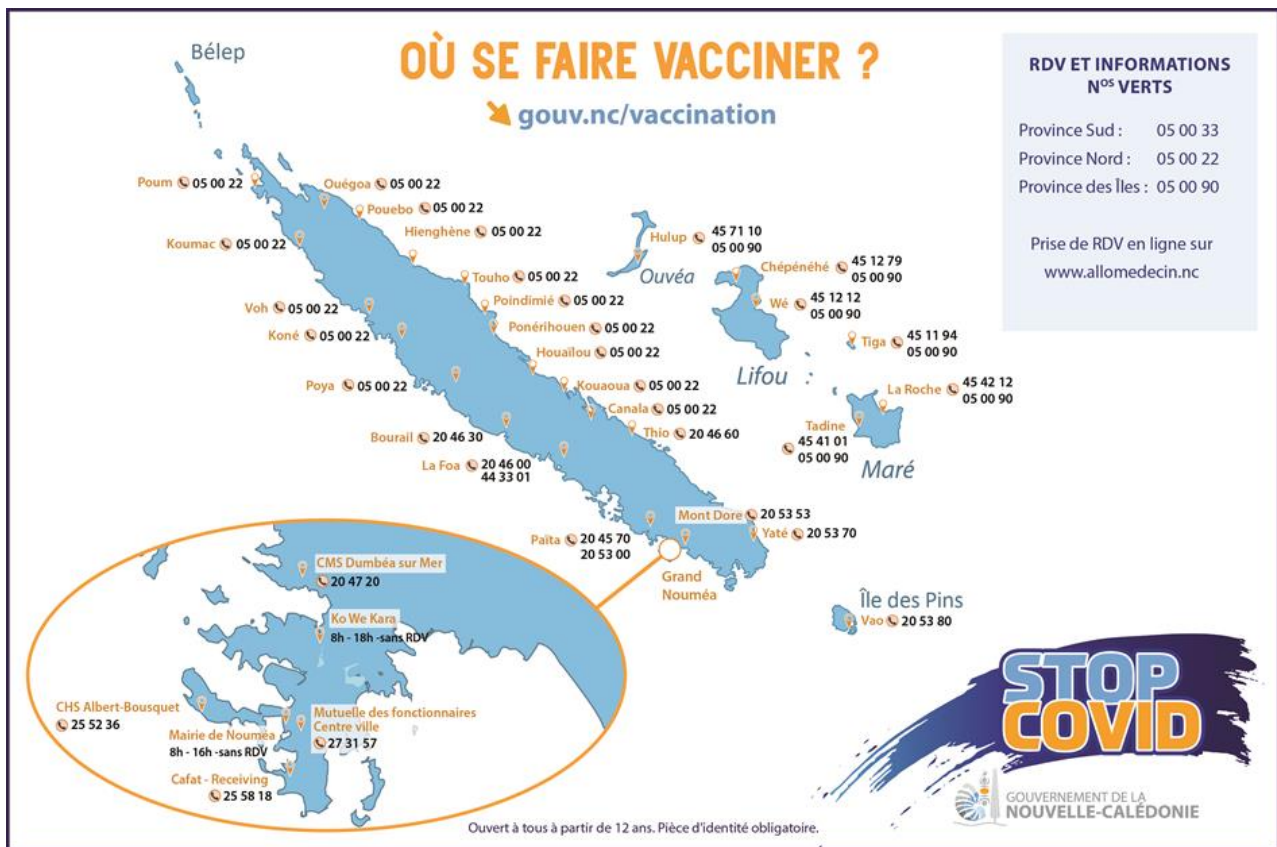
La mobilisation des services de l'armée et la mise en place d'un pont sanitaire aérien seront d'un grand secours pour soulager les équipes du CHT et maximiser les chances de certains malades.

Le CHT travaille, en outre, à la mise en place d'une unité de réadaptation post-réanimation qui permettra de gérer les conséquences de la maladie : 100 % des patients pris en charge en réanimation présentent des séquelles (essoufflement, maux de tête, etc.), qui nécessitent une prise en charge adaptée dès leur sortie du service.

Certains patients présentent également des formes de « Covid long », pour lesquels la rééducation est absolument nécessaire.

Le comportement des Calédoniens dans les prochains jours aura un impact très fort sur la saturation ou non des services hospitaliers : les soignants lancent un appel au civisme, à la solidarité, au respect des gestes barrière et à la vaccination du plus grand nombre. Chacun est appelé à la plus grande vigilance : ce variant est très contagieux, aucun relâchement n'est possible.

Toute personne présentant un symptôme grippal doit absolument se faire tester. C'est indispensable au bon contrôle de l'épidémie et à la prise en charge rapide de chaque malade.



CONTACTS UTILES

Questions relatives au Covid-19 ou en cas de symptômes : 05 02 02 (de 8 h à 17 h, du lundi au samedi).

SOS Écoute : 05 30 30 (de 9 h à 1 h du matin, 7 jours sur 7). Un numéro vert gratuit, anonyme, pour toute personne en situation de souffrance, de détresse, de solitude, d'angoisse, victime de violences conjugales, d'addictions. Des professionnels sont à l'écoute, sans jugement.

Stop aux violences familiales et sexuelles : <https://violences-conjugales.gouv.nc/>

Où se faire vacciner ? <https://gouv.nc/info-vaccination/ou-se-faire-vacciner>

Dépistage et consignes aux personnes malades : <https://gouv.nc/niveau-alerte/depistage-consignes-aux-malades>